

## Réunion des Délégués du Personnel du 31 mai 2007. Questions posées par la CFDT.

### N°39/2007 : Entretien d'Activité Individuel.

*Point sur la réalisation des Entretiens d'Activité Individuels ?*

**Réponse :** Le bilan au 28 mai 2007 montre que 68,12% des EAI sont réalisés sur le centre. En détail, cela donne pour le pôle administration : 89,74%, pour le pôle production : 80,56% et pour le pôle traitement : 3,70%. Pour l'usine de Bar la totalité des EAI sont réalisés.

Le principal problème reste au niveau des traitements où les EAI ne se font pas faute de personnels et de temps de la hiérarchie. La CFDT estime qu'il est nécessaire d'effectuer ces EAI, même dans ce secteur. Elle a demandé au RRH de faire passer les messages nécessaires pour leurs réalisations. Elle invite de nouveau les personnels à les réclamer.

### N°40/2007 : Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétences.

*Pour palier aux nombreux changements et l'arrivée de nouvelles activités sur le centre, une commission GPEC semble indispensable pour gérer au mieux l'employabilité des salariés de l'établissement, celle-ci pourrait prendre le relais de la commission de suivi du PSE comme cela se pratique dans d'autres centres. Peut-elle être envisagée dans les plus brefs délais ?*

**Réponse :** Il n'y aura pas de commission spécifique GPEC dans les établissements. C'est une décision prise par la Direction Centrale.

En effet cela n'est pas prévu actuellement, ceci dit ce point a été discuté le même jour en CE. La CFDT a demandé que la GPEC soit abordée sur le centre lors de la prochaine commission formation, la direction a donné son accord. La particularité Tulliste d'un turn-over de personnel important avec de nombreux recrutements et de nouveaux métiers justifie pleinement celle-ci.

### N°41/2007 : Travaux fontaine et lavabo du bât. 234.

*Même question que la n°19 du mois de mars, car ces travaux ne sont toujours pas effectués pour mémoire, la réponse donnée en séance prévoyait la réalisation de ceux ci semaine 15, soit il y a 7 semaines.*

**Réponse :** EXPRIMM a été relancé sur ce point.

La CFDT déplore le manque de réactivité de ce prestataire (et ceci n'est qu'un exemple), ainsi que la passivité de la direction sur ces sujets.

En parallèle un achat de fontaines à bombonnes d'eau va être réalisé dans les prochains jours de manière à remplacer les fontaines défectueuses et d'en rajouter aux endroits nécessaires (AFSYS...).

### N°42/2007 : Primes résultat de 0,4% non versée « aux anciens intérimaires ».

*En effet sur la paye du mois d'avril la prime d'intéressement de 0,4% n'apparaît pas pour un certain nombre de salariés ex-intérimaires de l'établissement, est-ce une erreur ? Si non pouvez-vous nous rappeler ses conditions d'obtentions ?*

**Réponse :** Le fichier des salariés conditionnant a été vérifié, aucune erreur n'a été relevée.

Il avait été défini lors de la Négociation Annuelle Obligatoire de 2006 les conditions suivantes pour l'obtention de cette prime :

- Posséder le statut CC ou FD
- Etre en CDI ou CDD (hors contrats de professionnalisations et d'apprentissages)
- Etre présent au 1 avril 2007 c'est-à-dire ayant un contrat juridiquement actif (Inclus les salariés en mesure du plan pour lesquels le contrat est actif, excepté les salariés ayant un contrat suspendu).
- Nécessité d'être inscrit aux effectifs depuis le 31 /12 /06 minimum.

**N°43/2007 : Mise à jour annuaire téléphonique « intra-giat ».**

*L'annuaire téléphonique du centre n'est pas à jour sur « intra-giat », est-il possible de l'actualiser régulièrement ?*

**Réponse :** La mise à jour se fait régulièrement. Les changements de coordonnées doivent être signalés au correspondant de centre, Florence Plazanet. Si vous constatez des erreurs ou des oublis, prévenez-la.

Cette question a permis d'obtenir dans les jours qui ont suivi un annuaire réactualisé...

**N°44/2007 : Poste de garde et locaux syndicaux.**

*Le déménagement et la nouvelle réimplantation du poste de garde étaient prévus pour le mois de juillet, est-ce toujours le cas ?*

*En parallèle à cette question, une solution pour les locaux des représentants des salariés -qui ne peuvent se trouver à l'extérieur de l'établissement-, est-elle trouvée ?*

**Réponse :** Les travaux ont été retardés, un nouveau planning est en cours d'établissement. Ce délai n'impacte pas sur les travaux de l'hôtel d'entreprises.

Concernant les locaux des représentants des salariés, ils feront l'objet d'une discussion avec le Directeur.

En effet ce deuxième point a été discuté en CE avec le Directeur. Une analyse sera effectuée après la réimplantation des machines « appelées à bouger » et le rangement du site. Ceci pouvant libérer de la place. A suivre...

## COMPTE-RENDU REUNION CARRIERE

Suite aux multiples demandes de la CFDT, la 1<sup>ère</sup> réunion carrière de l'année 2007 s'est tenue mardi 22 mai. Ces réunions instaurées depuis l'année dernière permettent d'évoquer les disparités salariales constatées avec le coût actuel du marché, ainsi que tous problèmes afférents aux salaires et aux classifications des personnels du centre. Des sujets sensibles à Nexter Mechanics tant certains écarts apparaissent flagrants.

Après un début de réunion difficile, nous avons tenu à faire valider les propositions CFDT pour une étude qui prend en compte plusieurs paramètres et non un seul comme le RRH du centre nous le présentait. En effet, en plus de l'âge, nous avons souhaité parler du poste réellement occupé, de formations et diplômes obtenus, et enfin d'expérience professionnelle. Acceptant finalement nos revendications, une étude plus juste a pu se réaliser. De celle-ci a découlé un certain nombre d'anomalies tant en terme de salaire qu'en niveau de classification. Nous avons alors dressé ensemble une liste de personnels qui ont besoin d'être revalorisé au plus vite. Pour ceci, une prochaine réunion est programmée avant la fin juin afin de répartir au mieux le budget de rattrapage alloué par le siège pour traiter ce problème de disparité salariale. Précisons que ce budget, toujours en cours de négociations, reste pour le moment extrêmement faible.

Nous avons aussi rappelé à notre RRH local qu'un minimum de règles au niveau de l'avancement catégoriel étaient fixées par l'accord d'entreprise et donc applicables sur le centre, nous veillerons au plus haut point à ce qu'elles le soient. Pour rappel, 4 personnels avaient bénéficié grâce aux interventions CFDT d'une AI de rattrapage fin 2006. Nous invitons les personnels à venir nous rencontrer pour toutes informations et d'autant plus s'ils se sentent concernés par ce sujet.

**Vous entendez privilégier un syndicalisme d'actions, de propositions et responsable : Rejoignez la CFDT !**